

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

Révisé le 10.09.2018

Date d'impression 22.09.2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Isomotherm SE / Isomosol / Isomo eps SE / Isomo Façade / Isomotherm Façade / Isomo 20 ET

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Accessoires pour systèmes d'isolation

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Isomo NV
Wittestraat 1
BE - 8501 Heule
Téléphone: +32/56351964
Télécopie: +32/56359210
www.isomo.be

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz

Heures d'ouverture: 8.00-12.00 / 13.00-17.00
Isomo NV
info@isomo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: INRS 0033/14525959

Allemagne: Gift-notrufzentrale 0049/3019240

Belgique: Antigifcentrum 0032/70245245

Pays-Bas: NVIC 0031/30247888

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique : Panneau isolant en polystyrène expansé.

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') :
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Conseils supplémentaires : Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Observer les réglementations de la protection du travail.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Lors du ponçage de panneaux isolants EPS, des poussières inflammables sont générées. Nous ne disposons d'aucunes données sur ces poussières concernant l'énergie minimale d'allumage, la température d'ignition et d'allumage. L'accumulation de poussières peut, en concentration suffisante, générer une atmosphère dangereuse présentant un risque d'explosion. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eviter de soulever de la poussière-à l'intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si possible. Couper sur une base solide, éviter d'utiliser une scie. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pas de découpe au fil chaud dans des locaux non ventilés.
Mesures d'hygiène	Après avoir fini le travail, laver la poussière de chantier. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans un endroit sec.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le polystyrène expansé est combustible; selon DIN 4101T.1 difficilement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

	inflammable, classe des matériaux de construction B1. Lors de travaux avec des flammes nues un extincteur est indispensable.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	La température de stockage doit être inférieure à 70°C. Protéger du rayonnement solaire.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides. Conserver à l'écart des solvants.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une concentration de poussière fine de 1,25 mg/m³ est la valeur limite générale poussière.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage	Lors du traitement mécanique (poncer, scier, percer, fraiser) il est indispensable de porter des lunettes de protection. Porter des lunettes de protection lors de travaux au dessous de la tête. (EN 166)
b) Protection de la peau Protection des mains	Après chaque nettoyage utiliser des crèmes d'entretien, pour une peau très sèche une pommade grasse.
Protection du corps	Tenue de protection étanche à la poussière Protection préventive de la peau
c) Protection respiratoire	Assurer ventilation suffisante. En cas de développement de poussière p.ex. lors de la coupe et le ponçage nous recommandons le masque antipoussière P1. Protection respiratoire conforme à EN 143.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
-------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Panneaux, profilés / bords droits
Couleur	gris / blanc
Odeur	légère
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	> 100 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité	env. 10 - 50 kg/m ³
Solubilité(s)(Eau)	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	miscible avec la plupart des solvants organiques, Soluble dans les hydrocarbures
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	env. 450 °C
Température d'inflammation	env. 370 °C
Viscosité, dynamique	non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	non applicable
--------------------	----------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Solvant
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
styrène

Température de décomposition Décomposition thermique aux températures supérieurs à 100°C.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

cutanée	ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Effets sur la fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Information supplémentaire	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Le polystyrène expansé (EPS) est chimiquement neutre, insoluble dans l'eau et ne produit pas de substances solubles dans l'eau susceptibles de polluer la nappe phréatique ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition" Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des	17 06 04: Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

déchets

01 et 17 06 03.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques

Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

< 1 %

pas de taxes des COV

Autres réglementations

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Polystyrène expansé SE